

Critères d'évaluation et notation - ORAL

Arts plastiques . Partie orale de l'épreuve obligatoire : pratique et culture plastiques

Baccalauréat : épreuve obligatoire, série littéraire.

SESSION :	Établissement :
Candidat:	Emploi du temps :
Enseignement obligatoire	Centre : Jury :
Effectif total de l'option :	Examineurs :

Durée : 30 minutes, sans temps de préparation

Cette épreuve orale est notée sur 20 points répartis comme suit :		Note du candidat
L'entretien est noté sur 8 points		
Questions posées et appréciations:	□	□
Les travaux du candidat sont notés sur 12 points		
Questions posées et appréciations:	□	
<p>Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . maîtriser la mise en forme visuelle et plastique ainsi que les techniques de réalisation ; . expliciter et justifier des choix artistiques ; . affirmer un parti pris singulier et des qualités d'invention. 		